

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEURE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**CENTRE DE RECHERCHE EN BIOTECHNOLOGIE (C.R.Bt)**  
**Nouvelle Ville Ali Mendjeli CONSTANTINE**  
**NIF : 000725069039828**

**AVIS D'INFRUCTUOSITE**

Le centre de recherche en biotechnologie (C.R.Bt) informe l'ensemble de soumissionnaires ayant participé à l'appel à la consultation N°03/2016 relatif à la fourniture de titres de transport par voie aérienne pour le centre de recherche en biotechnologie C.R.Bt Nouvelle Ville Ali Mendjeli Constantine - EXERCICE 2016- lancé en date du 25/02/2016 pour un délai de préparation des offres de Dix (10) jours .  
Est déclaré infructueux, conformément à l'article 17 (Irrecevabilité des offres/ instruction des soumissionnaires) du cahier des charges

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant dans le cadre de cette consultation, peut introduire un recours.

Le recours est introduit dans les dix (10) jours après l'attribution du présent convention, auprès de la commission des marchés publics du Ministère de l'Enseignement Supérieure et de la Recherche Scientifique, si le dixième (10<sup>ème</sup>) jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, peuvent se rapprocher des services du centre de recherche en biotechnologie au plus tard dans un délai de trois (03) jours à compter de la première publication du présent avis.